

Publié le 17 juillet 2014

Une dynamique de territoire pour un éolien citoyen

De nouveaux parcs éoliens voient le jour en France, associant collectivités locales et habitants dans l'élaboration et le financement de projets. Des Epl participent à cette dynamique citoyenne qui permet aux territoires de garder la maîtrise du développement de cette énergie renouvelable et de ses retombées économiques.



Ancrage local, implication et sensibilisation des habitants, transparence, maîtrise de la production ou encore investissement non spéculatif : les atouts du développement d'un éolien citoyen sont nombreux pour les territoires. Conscientes de l'enjeu, des collectivités locales ont décidé de promouvoir le financement participatif de parcs à travers des Entreprises publiques locales, comme la Semaeb (Bretagne), Sergies (Poitou-Charentes) ou la Sodeger Haut Lorraine (Lorraine). L'implication des particuliers peut aller du simple investissement dans un projet via une banque ou autre organisme, avec en contrepartie un intéressement financier, jusqu'au portage même du projet par une entrée dans le capital.

Si l'éolien participatif est un concept encore relativement nouveau dans l'hexagone, il a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays d'Europe. Au Danemark et en Allemagne, par exemple, plusieurs centaines de milliers de particuliers sont impliqués dans le financement de parcs. La loi danoise impose même que 20 % des sites éoliens offrent une participation locale. Le parc off shore situé au large de Copenhague est ainsi en partie détenu par une coopérative de particuliers.

Encourager l'investissement participatif

Dans l'hexagone, les règles sont strictes. Pour avoir une participation citoyenne dans un projet, les particuliers doivent être au moins 149 (sous peine de relever d'une offre au public de titres financiers, beaucoup plus coûteuse et complexe à gérer), ou peuvent devenir actionnaires de projets via des clubs d'investisseurs ou des Cigales (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire). Ou il peuvent également prendre des parts dans le fonds Energie partagée.

Pour les Sem, le but n'est pas de détenir une part importante dans les parcs mais de faciliter la réalisation des projets et d'encourager cet investissement participatif. Dans la Vienne, par exemple, [Sergies](#) travaille sur trois possibilités capables d'impliquer les citoyens dans de nouveaux projets : à travers une banque ou une société de projet (avec l'accompagnement d'Energie partagée) ou via une société spécialisée dans le crowdfunding. Dans le Morbihan, une société d'investissement a été créée par la [Semaeb](#) pour investir dans des projets, dont certains participatifs comme le parc éolien de Béganne. En Lorraine, la [Sodeger Haut Lorraine](#) étudie actuellement le mode de financement participatif le plus pertinent pour des projets éoliens. Un premier parc

devrait être mis en service en 2016 à Brehain-la-Ville.